

» nivers chrétien, supplie par ma bouche le fils aîné de
 » l'Église, le descendant de saint Louis, de sauver les
 » croyances de nos pères, en usant de sa puissance non-seu-
 » lement pour maintenir les franchises dans toute leur éten-
 » due, mais encore pour mettre fin aux désordres que pro-
 » duit la vacance des évêchés dans le royaume, pour défendre
 » à ses sujets d'envoyer aucun argent à la cour de Rome, et
 » pour renverser l'indigne prêtre qui souille d'abominations
 » le trône pontifical. » Louis XIV, qui s'était fait ainsi dé-
 » creter le suprême arbitre dans son différend avec Inno-
 » cent XI, n'hésita pas à suivre les injonctions de l'avocat gé-
 » néral; préalablement il s'empara d'Avignon, fit enfermer à
 » Saint-Oléron le cardinal Ranucci, le nonce apostolique, et
 » annonça qu'il allait nommer patriarche de France monsei-
 » gneur de Harlay, archevêque de Paris.

Quoique ces menaces fussent de nature à inspirer des
 craintes sérieuses au souverain pontife, néanmoins il persista
 dans sa résistance, et ne voulut entendre à aucun arrange-
 ment ni à aucune concession. Si l'on recherche sur quel
 appui comptait Innocent XI pour oser entreprendre une lutte
 avec le plus puissant monarque de la chrétienté, on trouvera
 que ce n'était ni sur l'espoir d'opérer une réaction par ses
 censures, ni sur l'autorité de son pouvoir apostolique, ni
 sur le zèle des princes catholiques pour l'intérêt religieux;
 mais bien sur cette haine générale qui commençait à se faire
 sentir contre Louis XIV et qui devait être si funeste à la
 France. Toutefois, Innocent XI n'eut pas la satisfaction de
 voir les défaites de son ennemi; il mourut le 12 août 1689,
 accablé de vieillesse et usé par les maladies.

ALEXANDRE VIII,

LÉOPOLD I^{er},
 empereur d'Allemagne.

249^e PAPE.

LOUIS XIV,
 roi de France.

Louis XIV achète les suffrages des cardinaux et fait élire pape le
 Vénitien Pierre Ottoboni. — Indolence du souverain pontife. —
 Ses prodigalités pour les membres de sa famille. — Bulle du pape
 contre le péché philosophique. — Restitution d'Avignon. — Mort
 d'Alexandre VIII.

Après la mort d'Innocent XI, le duc de Chaulnes, ambas-
 sadeur français qui avait été envoyé par Louis XIV pour
 remplacer le marquis de Lavardin, distribua plus de trois
 millions aux cardinaux électeurs, et fit nommer pape le Vé-
 nitien Pierre Ottoboni, l'une des créatures du monarque.

Le nouveau pontife prit le nom d'Alexandre VIII. Les
 auteurs du temps s'accordent à dire qu'il était d'un caractère
 facile, qu'il avait les manières aisées, et que son seul défaut
 était d'aimer la table plus que de raison; les rigoristes lui
 reprochaient encore de passer les nuits à boire, de chanter
 des couplets érotiques de sa composition, et de se complaire
 à dissertar sur l'excellence de l'athéisme.

Le premier usage qu'il fit de son omnipotence fut de nom-
 mer cardinal padrone son petit-neveu Ottoboni, qu'on pré-
 tendait être son bâtard et son mignon; en outre il lui donna
 la surintendance des affaires de l'Église, la dignité de grand

chancelier et de légat d'Avignon, et lui conféra des bénéfices jusqu'à concurrence d'une somme de cent cinquante mille écus de revenus annuels.

Après avoir enrichi son petit-neveu, le pape songea aux autres membres de sa famille, et leur distribua plusieurs millions qui étaient restés dans le trésor apostolique à la mort d'Innocent XI; Antonio Ottoboni, son neveu immédiat, reçut pour sa part cinq cent mille écus, et la charge de généralissime des troupes de l'Église; il remit à son autre neveu don Marco pareille somme, avec les titres de général des galères et de duc de Fiano, ce qui lui permit d'épouser une riche héritière de la maison des Colonna. Enfin il se conduisit si généreusement à l'égard des enfants de ses frères et de ses sœurs, qu'en moins de trois semaines il se trouva avoir vidé le trésor, épuisé la liste des bénéfices et grevé le saint-siège d'énormes engagements. Un cardinal voulut lui faire des représentations au sujet de ses prodigalités et l'engager à mettre des bornes à son népotisme; mais Alexandre VIII lui imposa silence, et répondit, en faisant allusion à son grand âge: « Je n'ai point de temps à perdre; pour moi, il est » vingt-trois heures et demie. »

Pendant tout son règne, le saint-père s'occupait presque exclusivement d'enrichir sa famille et de combler d'honneurs le cardinal padrone, son favori. Il montra la plus parfaite indifférence pour les affaires de l'Église; et les seuls actes qui signalèrent son passage sur la chaire de l'Apôtre furent d'abord une constitution contre le jansénisme et les partisans de cette doctrine, où, selon Ligny, le pape donna une marque évidente de sa faillibilité, en condamnant les cinq proposi-

tions dans le sens de Jansénius, car il attaqua saint Augustin lui-même et prouva que les théories de ce Père sur la grâce étaient les mêmes que celles de Port-Royal. Le docteur Gilbert écrivait également à ce sujet: « Il faut démêler la » doctrine évangélique sur la grâce de Jésus-Christ, des » opinions du chef de l'Église, attendu qu'Alexandre VIII » par sa constitution lui a fait une blessure dont la plaie ne » sera peut-être jamais cicatrisée. » Ensuite il publia deux bulles, l'une concernant « le péché philosophique, » qui était une thèse enseignée par les jésuites et qui consistait à soutenir que « l'homme peut commettre des actions condam- » nables sans offenser Dieu, s'il n'a point connaissance de » la Divinité ou s'il n'a point songé à Dieu pendant qu'il agis- » sait. » Le second décret rendu par sa Sainteté était relatif à la fameuse protestation d'Innocent XI sur la régale. La bulle était ainsi conçue:

« Voulant marcher sur les traces d'Innocent XI, notre » prédécesseur d'heureuse mémoire, qui a improuvé, an- » nulé et cassé tout ce qui s'était fait dans l'affaire de la ré- » gale avec tout ce qui s'en est suivi; voulant en outre qu'on » regarde comme bien spécifiés ici les actes émanés de l'as- » semblée de 1682, tant en ce qui concerne l'extension du » droit de régale qu'en ce qui touche la déclaration sur la » puissance ecclésiastique, et les mandats, arrêts, décrets, » édits et ordonnances du clergé, du parlement et du roi de » France, nous déclarons, après mûre délibération et en » vertu de la plénitude de notre autorité apostolique, que » toutes les choses et chacune des choses qui ont été faites » touchant l'extension du droit de régale, la déclaration sur

» la puissance ecclésiastique et les quatre propositions qu'elle
 » contient, ont été, sont et seront de plein droit, nulles,
 » invalides, illusoires, pleinement et entièrement destituées
 » de force et d'effet; que personne n'est tenu de les observer,
 » lors même qu'il aurait prêté serment de le faire; enfin,
 » nous déclarons qu'on doit les regarder comme non ave-
 » nues, comme n'ayant jamais existé, et nous protestons
 » devant Dieu, contre elles, de leur nullité. »

Alexandre VIII n'osa pas toutefois promulguer cette bulle d'anathème contre les quatre propositions du clergé français; il imita la prudente réserve de l'un de ses prédécesseurs, renferma sa protestation dans les archives du Vatican, et en remit la publication à un temps plus favorable. Son hypocrisie lui réussit à merveille. Le grand roi attribua la modération du pontife à sa reconnaissance; et pour lui donner une preuve éclatante de satisfaction, il lui rendit Avignon et le comtat Venaissin.

Louis XIV ne tarda pas à se repentir d'avoir fait cette restitution, car peu de jours après il reçut la nouvelle que le pape, à son lit de mort, avait lancé une bulle terrible contre la régale.

Sa Sainteté Alexandre VIII avait rendu le dernier soupir le 30 janvier 1691.

INNOCENT XII,

LÉOPOLD I^{er},
 empereur d'Allemagne.

250^e PAPE.

LOUIS XIV,
 roi de France.

Vacance du saint-siège. — Élection d'Innocent XII. — Il publie une bulle contre le népotisme. — Politique du nouveau pontife. — Sa Sainteté veut abaisser l'orgueil de Louis XIV. — Le monarque dévot se soumet au saint-siège. — Lâcheté de Louis XIV. — Querelles sur le quiétisme entre Fénelon et Bossuet. — Histoire de madame de la Mothe-Guyon. — Ses doctrines singulières. — Ses amours mystiques. — Bossuet fait condamner cette femme singulière. — Bulle contre le livre des Maximes des saints. — Fénelon est déclaré hérétique. — Partialité de Louis XIV dans la querelle de Bossuet et de Fénelon. — Lettre de Fénelon sur le roi de France. — Jubilé séculaire. — Mort du pontife. — Réflexions sur l'histoire de l'Église pendant le dix-septième siècle.

Il se manifesta une telle division parmi les cardinaux qui étaient appelés à donner un successeur au pontife Alexandre VIII, que pendant six mois entiers il fut impossible à l'un des compétiteurs à la chaire de saint Pierre d'obtenir la majorité; enfin, grâce aux millions de la France, Antonio Pignatelli l'emporta sur ses concurrents. Louis XIV, malgré la déception qu'il avait éprouvée de la part d'Alexandre VIII, persista dans son projet de vouloir un pontife dévoué à ses intérêts, et dépensa jusqu'à quinze millions pour acheter les